

Séance du jeudi 30 mai 2013

L’an deux mille douze, le 30 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Septeuil, légalement convoqué, s’est rassemblé en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique BERTHY, 1^{er} Adjoint au Maire.

<u>Nombre de Conseillers en exercice</u> :	17	<u>Date de la Convocation</u> :	25 mai 2013
<u>Nombre de présents</u> :	10	<u>Date de l’affichage</u> :	25 mai 2013
<u>Nombre de votants</u> :	11		

Sont présents : Dominique BERTHY, Francine ENKLAAR, Jean-Claude BRIE, Michèle ROUFFIGNAC, Jacques LAPORTERIE, Bernard BREAN, Claude DERACHE, Lise LEVEL, Jean-Pierre CLAUSSE, Véronique DUCROQUET.

Pouvoirs ont été donnés par Yves GOUËBAULT à Dominique BERTHY

Sont absents : Sadia LEPORE, Blandine GRAVEREAU, Sabine CHARPENTIER, François TACHON, Mathias BURETTE, Renaud STREBLER.

Claude DERACHE est élu secrétaire de séance.



La séance est ouverte à 18 h 30

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande l’inscription de 4 points supplémentaires à l’ordre du jour :

- Mise aux normes des établissements communaux recevant du public
- Modification de la délibération 2012-82 du 13 octobre 2012 portant sur la vente de la balayeuse Bomfort Champenois,
- Achat de matériels techniques,
- Mise en place d’un système de vidéo protection

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Les comptes rendu de la séance du 3 avril et 25 mai 2013 sont adoptés à l’unanimité.

INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA LOI MURCEF

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à la loi MURCEF n°2011-1168 du 11 décembre 2001, Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu’il a été amené à prendre antérieurement à la réunion de ce jour en application de l’article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération 10-93 du 27 décembre 2010 lui donnant délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

2013-33
Formation du Jury
d'assises 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Vu *la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée par les lois n°80-1042 et n° 81-82 des 23 décembre 1980 et 2 février 1991 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises*

Vu *les circulaires préfectorales C 79-44 du 30 avril 1979 et C 81-03 du 30 avril 1981,*

Vu *l'arrêté préfectoral n°2013059-0002 du 28 février 2013,*

Il est procédé au tirage au sort de 6 électeurs pour la formation du jury d'assises 2014 :

Sont tirés au sort :

- Mme RENON Berthe Juliette Jeanne épouse TISSOT,
- Mme RADUJKOVIK Silva,
- Mme BLAFFA Odile, Suzanne, Angèle,
- Mme BEDEL Adeline, Françoise, Maud,
- Mme ALCINDOR Peggy, Fabienne épouse MOYSAN
- Mme TURPIN Christine, Jeannette, Renée

2013-34
Attribution de la
mission de maîtrise
d'œuvre pour la
construction d'un
garage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Vu *la délibération n°07-111 du 3 décembre 2007 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Gérard HAMAYON pour la reconstruction du garage situé sur la parcelle AH 161 cédée à la commune sur la parcelle AH 823,*

Vu *la délibération n°2011-60 du 15 octobre 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Gérard HAMAYON précisant que le garage situé sur la parcelle AH 161 sera dorénavant reconstruit sur la parcelle AH 726,*

Vu la délibération n°2012-03 du 25 février 2012 autorisant Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour la construction du garage sur la parcelle AH 726.

Vu *l'avis de la Commission de la Commande Publique réunie en séance le 2 mai 2013,*

Considérant *les offres des bureaux d'études suivants :*

- *ITA 78 pour un montant de 9.240,00 € HT soit 11.051,04 € TTC,*
- *LAROUB Architecte pour un montant de 10.300,00 € HT soit 12.318,80 € TTC,*

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Attribue la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un garage à ITA 78, 4 chemin de la Jonction, 78240 Chambourcy, pour un montant de 9.240,00 € HT, soit 11.051,04 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un garage à ITA 78,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif pour l'année 2013, imputation 10004 2313.

2013-35
Remise en état du
chemin Vert

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2013-14 décidant de procéder à la réfection du chemin Vert dans sa partie haute afin de le rendre carrossable et autorisant Monsieur le Maire à lancer la recherche d'entreprise pour procéder à la remise en état dudit chemin,

Vu l'avis de la Commission de la Commande Publique réunie en séance le 2 mai 2013,

Considérant le devis n°2 de l'entreprise LECUYER en date du 19/04/2013,

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- attribue la remise en état du Chemin Vert à l'entreprise LECUYER sise route des Plains à Septeuil, pour un montant de 3.897,72 € HT, soit 4.661,67 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de la remise en état du Chemin Vert à l'entreprise LECUYER,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif pour l'année 2013, imputation 10001 2151.

2013-36
Remise en état du
chemin des Bois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission de la Commande Publique réunie en séance le 2 mai 2013,

Considérant le devis de l'entreprise LECUYER en date du 19/04/2013,

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- attribue la remise en état du Chemin des Bois à l'entreprise LECUYER sise route des Plains à Septeuil, pour un montant de 3.339,94 € HT, soit 3.994,57 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de la remise en état du Chemin des Bois à l'entreprise LECUYER,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif pour l'année 2013, imputation 10001 2151.

2013-37
Mise aux normes
des établissements
communaux
recevant du public

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.11-7 à L.111-8-4 et R.111-18 à R.11-19-24,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création, modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007,

Vu l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations existantes ouvertes au public,

Considérant les devis n°120805, 120806, 120807, 120808, 120809, 120810 et 130106 de l'entreprise SB RENOVATION en date du 24 mai 2013 dont détail ci-dessous :

Etablissement	Montant en € HT des travaux	Montant en € TTC des travaux
Ecole maternelle	5.985,00	7.158,06
Ecole primaire	480,00	574,08
Foyer rural	1.837,50	2.197,65
Château de la Garenne	4.567,50	5.462,73
Eglise	1.890,00	2.260,44
La Hussardière	6.667,50	7.974,33
Mise aux normes des portes	10.420,00	12.462,32
TOTAL	31.847,50	38.089,61

Après exposé de Dominique BERTHY, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- attribue les travaux de mise aux normes des établissements communaux recevant du public à l'entreprise SB RENOVATION sise 129k allée de la Bossière à Septeuil, pour un montant de 31.847,50 € HT, soit 38.089,61 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution des travaux de mise aux normes des établissements communaux recevant du public à l'entreprise SB RENOVATION,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif pour l'année 2013, imputations 10002 21318, 10003 21312, 10003 2158 et 10004 2181.

2013-38
Modification de la
délibération 2012-
82 du 13 octobre
2012 portant sur la
vente de la
balayeuse Bomfort
Champenois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2012-82 du 13 octobre 2012 portant autorisation donnée à Monsieur le Maire pour vendre la balayeuse Bomfort Champenois à Mr LECUYER pour la somme de 1.000 € TTC,

Considérant que Mr LECUYER retire sa proposition d'achat, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal que la balayeuse Bomfort Champenois soit vendue au prix de la ferraille ainsi que d'autres matériels réformés.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à vendre au prix de la ferraille la balayeuse Bomfort Champenois, une tonne à eau, une remorque agricole et une lame de déneigement.

2013-39
Achats de matériels
techniques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant les nouvelles normes en matière de traitement phytosanitaire,

Considérant l'étroitesse de plusieurs ruelles du village, le personnel communal ne peut y passer avec le tracteur pour traiter ces endroits en période de déneigement,

Considérant le devis de la société LHERMITE EQUIPEMENT LOISIR pour une tonne à traiter de 200 litres pour un montant HT de 1620,00 € soit TTC 1.937,52 €,

Considérant le devis pour l'achat d'un épandeur à sel pour microtracteur pour un montant de 832,78 € HT soit 996,00 € TTC,

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande pour l'achat :
 - d'une tonne à traiter de 200 litres pour un montant de 1.620,00 € HT soit 1.937,52 € TTC auprès de la société LHERMITE EQUIPEMENT LOISIR
 - d'un épandeur à sel pour microtracteur pour un montant de 832,78 € HT soit 996,00 € TTC.
2. Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif pour l'année 2013, imputation 10001 21578.

2013-40
Validation de
l'installation sur la
commune d'un
système de vidéo-
protection

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2012-50 du 7 juin 2012 portant décision d'installation d'un système de vidéo protection sur la commune,

Vu la délibération n°2013-09 du 7 juin 2012 portant attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéo protection sur la commune à la société PROTECN@,

Considérant le rapport d'étude technique et financière rendu par la société PROTECN@ relatif au projet de mise en place d'un système de vidéo protection faisant mention de différentes propositions comme indiquées ci-dessous :

1. *Projet 17 caméras (avec LPI – lecture de plaque d'immatriculation) pour 125.655 € HT se décomposant comme suit :*
 - 98.605 € (avec 5 LPI) de vidéo
 - 1.250 € de panneaux information du public
 - 16.600 € de local technique
 - 5.000 € de PSU
 - 2.200 € de mise en service
 - 1.000 € de DOE
 - 1.000 € de formation
2. *Projet 17 caméras (avec LAPI – lecture automatique de plaque d'immatriculation) pour 133.155 € HT se décomposant comme suit :*
 - 106.105 € (avec 5 LAPI) de vidéo
 - 1.250 € de panneaux information du public
 - 16.600 € de local technique
 - 5.000 € de PSU
 - 2.200 € de mise en service
 - 1.000 € de DOE
 - 1.000 € de formation
3. *Maintenance :*
 - 3.400 € préventive
 - 4.000 € SPARE
 - 13.150 € curative

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'étude technique et financière de la société PROTECN@ en retenant les propositions suivantes :

. Projet d'implantation de 17 caméras (avec LPI – lecture de plaque d'immatriculation) pour 125.655 € HT.

. Maintenance préventive pour un montant de 3.400 €HT.

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre ce choix à la société PROTECN@ afin qu'elle rédige le dossier de consultation des entreprises.

Questions diverses

Signalisation horizontale rue Maurice Cléret

Claude DERACHE indique que la signalisation horizontale des places de stationnement situées face à la poste, rue Maurice Cléret, sont effacées et propose qu'elles soient rapidement retracées.

Inscriptions rentrée 2013-2014 à l'école maternelle

Lise LEVEL informe l'assemblée que 96 enfants sont inscrits à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2013-2014. Mme CARTON, la directrice lui a indiqué qu'il manquait un élève, soit 97, pour qu'une quatrième classe de maternelle soit ouverte.

Panneaux communaux d'affichage

Michèle ROUFFIGNAC propose à l'étude le changement des panneaux communaux d'affichage qui sont fortement détériorés et le repositionnement de certains.

La séance est levée à 19 h 30.

La parole est donnée au public.

Mme RIBEIRO rebondit sur le sujet de l'emplacement des panneaux communaux d'affichage et souligne que celui installé chemin de la Côte Gillon n'est que très peu consulté.

D'autre part, Mme RIBEIRO tient à féliciter l'initiative de la bourse aux jouets organisée les 8 et 9 juin prochains.

Et pour finir, elle renouvelle la demande, par ailleurs faite par Mme CARTON, d'un nouveau panneau d'affichage dans la cour de l'école maternelle.

Septeuil, le 30 mai 2013

Le 1^{er} Adjoint au Maire, Dominique BERTHY

Liste des délibérations :

- 2013-32 Convention d'utilisation de locaux publics entre la commune de Septeuil et la CCPH
- 2013-33 Formation du jury d'Assises 2014
- 2013-34 Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un garage
- 2013-35 Remise en état du Chemin Vert
- 2013-36 Remise en état du Chemin des Bois
- 2013-37 Mise aux normes des établissements communaux recevant du public
- 2013-38 Modification de la délibération 2012-82 du 13 octobre 2012 portant sur la vente de la balayeuse Bomfort Champenois
- 2013-39 Achats de matériels techniques
- 2013-40 Validation de l'installation sur la commune d'un système de vidéo-protection

Liste des membres présents avec la signature :

Dominique BERTHY	Francine ENKLAAR
Jean-Claude BRIE	Michèle ROUFFIGNAC
Jacques LAPORTERIE	Lise LEVEL
Jean-Pierre CLAUSSE	Claude DERACHE
Véronique DUCROQUET	Bernard BREAN